Envoyé en préfecture le 28/08/2026
Reçu en préfecture le 28/08/2026
Publié le 28/08/2026
ID : 037-213700255-20260825-2026_39_DELIB-DE

Berthenay

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Indre et Loire
Commune de Berthenay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 Août 2026

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 Août 2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 14
Représenté par pouvoir : 1
Nombre de conseillers votants : 15

L'an deux mille vingt-six le vingt-cinq août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Berthenay, s'est assemblé salle de convivialité – Halle Sportive de Berthenay, sous la présidence de Mr BERTRAND Jacky, Maire. La séance a été publique.

Présents : Mr BERTRAND Jacky, Mr FAURRE Yann, Mme SALGUEIRO Audrey, Mr MENDEZ Patrick, Mme OSSANT Laurence, Mme DORANGE Annie, Mr GUILMET Patrick, Mr MARION Cyrille, Mme AUGÉ Emilienne, Mr BEAUPLAT Nicolas, Mme CAUVEAU Sandrine, Mr DUCHÊNE Guillaume, Mme HORNN Charlotte et Mme HORNN Charlène.

Absent excusé : Mr YVELIN Christian pouvoir à Mr MARION Cyrille

A été nommée secrétaire de séance : Mme SALGUEIRO Audrey

Délibération n°2026/39 : Marchés Accords cadre - Continuité du groupement de commandes entre le CCAS de Savonnières et les Communes de Villandry, Druye, Berthenay – Signature de la convention constitutive d'un groupement de commandes
Rapporteur : Monsieur FAURRE, 1er Adjoint au Maire, délégué aux Affaires Sociales

Monsieur FAURRE informe les membres présents que le CCAS de Savonnières a été chargée en 2018 et en 2022 d'être le coordonnateur du groupement de commandes concernant le service de portage de repas, répondant aux besoins d'administrés, notamment les personnes âgées et ou handicapées et les personnes de retour à domicile après hospitalisation.

Etaient concernées les Communes de Villandry, Druye et Berthenay et le CCAS de Savonnières.

Le dernier marché signé arrivant à échéance le 31 décembre 2026, il convient de reconstituer ce groupement et de relancer une nouvelle procédure pour une durée de 4 ans, du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2030 et de mettre en conformité juridique le partenariat entre les collectivités concernées.

Pour ce faire, il appartient aux collectivités intéressées d'établir une convention définissant les conditions de fonctionnement de ce groupement.

Monsieur FAURRE précise qu'actuellement Les Jardins d'Iroise, titulaire du marché, fournissent les repas du midi (dont une soupe pour le repas du soir) à environ 19 bénéficiaires : 14 sur la commune de Savonnières, 4 à Villandry, 2 à Druye et 0 à Berthenay au prix de 9.45€ le repas (et 9,00 € sans soupe). Le service a compté jusqu'à 24 bénéficiaires.

Envoyé en préfecture le 28/08/2026
Reçu en préfecture le 28/08/2026
Publié le 28/08/2026
ID : 037-213700255-20260825-2026_39_DELIB-DE

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur FAURRE, Monsieur le Maire reprend la parole.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

Décision :
Vu les articles du code de la commande publique,
Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes de portage de repas annexé,
Considérant l'intérêt de constituer un groupement de commandes entre le CCAS de Savonnières et les Communes de Villandry, Druye, Berthenay,
Entendu le rapport de Monsieur FAURRE,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :
- d'adhérer au groupement de commandes relatif aux prestations de services de portage de repas mentionnées dans la convention de groupement jointe entre les Communes de Villandry, Druye, Berthenay et le CCAS de Savonnières ;
- d'approuver la convention constitutive qui définit les modalités de fonctionnement au groupement de commandes, jointe en annexe de la présente délibération ;
- d'adopter le principe suivant lequel le CCAS de Savonnières sera le coordonnateur de ce groupement de commandes ;
- de désigner Monsieur FAURRE comme représentant au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes, consultative ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes, ainsi que tout acte y afférent.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la présente délibération.

MAIRIE DE BERTHENAY (Indre-et-Loire)

Le Maire,

Jacky BERTRAND

La Secrétaire de séance

Audrey SALGUEIRO